

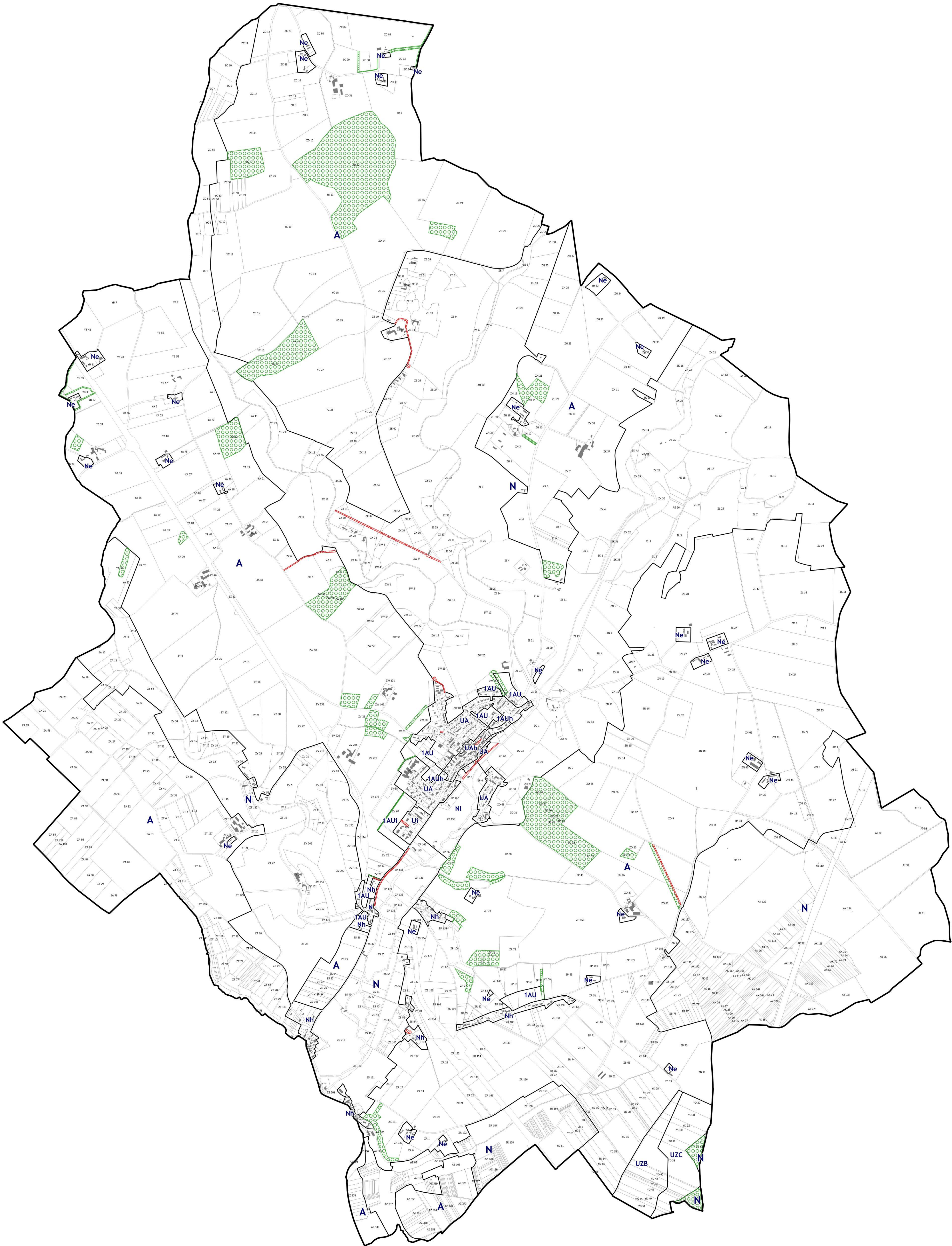
Plan Local d'Urbanisme
Règlement Graphique

Modification alléée n°2
Vu pour être amené à la délibération du Conseil Communautaire :
Février 2020
Approbation du PLU :
Février 2008

Echelle 1 : 10 000 ème

- Limite de zone
- Espaces Boisés Classés
- Espaces Boisés à créer
- Emplacement Réserve

- UA - Zone urbaine
- UAh - Secteur caractérisé par une réglementation particulière des hauteurs
- Ui - Zone d'activités
- 1AU - Zones à urbaniser
- 1AUh - Secteur caractérisé par une réglementation particulière des hauteurs
- 1AUj - Zones à urbaniser à vocation d'activités
- 2AU - Zone à urbaniser à long terme
- A - Zone agricole
- N - Zone naturelle
- Ne - Secteur englobant les écartés bâtis
- Nj - Secteur destiné à l'accueil des gens du voyage
- Ni - Secteur à vocation de loisirs
- Nh - Secteur particulier constitué autour de certains hameaux



0 250 500 m